EPS (Éducation Physique et Sportive)

L'éducation physique et sportive vise à former, par la pratique physique, sportive, artistique, un **lycéen épanoui et cultivé**, capable de faire des choix éclairés pour s'engager et s'éprouver de façon régulière, autonome et pérenne **dans un mode de vie actif et solidaire**.

2H d'enseignement par semaine

En 1^{ère} et Terminale, des menus de trois activités seront laissés au choix des élèves. Ce menu sera conservé en 1^{ère} et terminale afin d'obtenir le meilleur niveau de compétence possible au Baccalauréat.

L'enseignement de l'EPS vise l'appropriation par le lycéen de cinq types d'expériences corporelles différentes :

- Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée (course de demi-fond)
- Adapter son déplacement à des environnements variés et/ou incertains (**Escalade**)
- Réaliser une prestation corporelle provenant d'un processus de création artistique ou d'une production de formes codifiées, destinée à être vue et appréciée (*Danse*, *Acrosport*)
- Conduire un affrontement individuel ou collectif pour faire basculer le rapport de force à son avantage. (Tennis de table, Badminton, Basket Ball)
- Réaliser et orienter son activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir. (**Course en durée**)

Au sein de chacune de ces expériences corporelles nous axerons notre travail sur le :

 Savoir se préparer et savoir s'entraîner à pratiquer, individuellement et collectivement.

L'évaluation des compétences attendues à l'issue des cycles d'enseignement permet à l'élève de se situer, d'apprécier ses acquis. Ces acquis seront de trois ordres : motricité, méthodologie et interactions sociales (arbitre, observateur, coach, chorégraphe...)

Pour l'évaluation BAC, nous suivons les référentiels Nationaux et Académiques consultable sur : http://www.ac-grenoble.fr/cid128163/eps-education-physique-et-sportive.html